Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-D202423-DE

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 02 décembre 2024 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 novembre 2024, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :
Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :
Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains

Etaient excusés :
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-D202423-DE

Délibération n° D–2024–23 (02/12)

OBJET : Procès-Verbal du Comité Syndical du 04 novembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 04 novembre 2024, tel que joint en annexe.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 04 novembre 2024, tel que joint en annexe.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Fait à Digne-les-Bains le 02 décembre 2024
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.

SYNDICAT MIXTE • Conservatoire à Rayonnement Départemental Olivier MESSIAEN • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-D202423-DE

Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »

CONSERVATOIRE
MUSIQUE DANSE THÉATRE 04
DÉPARTEMENTAL

Procès verbal de la réunion du Comité syndical du lundi 04 novembre 2024 à 10 heures

Conservatoire – Antenne de Digne-les-Bains

PRESENTS :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Madame Claire ZAHRA, Directrice de la Culture de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur Adjoint des établissements culturels du Conseil Départemental ;

EXCUSES :

Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;
Monsieur Pierre CATILLON, Conseil Départemental ;
Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du Conseil départemental ;
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du CRD 04

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-D202423-DE

Rapport n° R-2024-21 (04/11)

Objet : **Approbation du procès-verbal du 14 octobre 2024**

Il est proposé au Comté syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 14 octobre 2024, tel que joint en annexe.

La Présidente soumet au vote l'approbation du Procès-verbal de la séance du comité syndical du lundi 4 novembre.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-D202423-DE

Rapport n° R- 2024-22 (04/11)

Objet : **Aide exceptionnelle du Conseil départemental.**

Le budget de fonctionnement du conservatoire se trouve en difficulté.

D'une part la subvention attendue de l'Etat n'a pas été la somme prévue dans la demande de subvention déposée au titre de l'aide au fonctionnement du conservatoire pour son volet développement artistique et culturel.

D'autre part la somme provisionnée pour les dépenses d'énergie ont été sous-évaluées dans le BP 2024.

Enfin le Budget de fonctionnement 2024 ne prenait pas en compte les actions programmées au 4e trimestre, notamment les dispositifs d'Education Artistique et culturel.

En conséquence, le Conseil départemental propose de voter une aide supplémentaire de 10 000 euros.

Je prie le Comité syndical de bien vouloir en délibérer et m'autoriser, le cas échéant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Cette délibération a soulevé un certain nombre de questionnements en premier lieu de la part de Alain Delsaux, qui s'étonne que Provence Alpes Agglomération ne confirme pas sa participation à cet effort qui avait été envisagé collectivement.
Sylvie Drujon indique que par mail du 31.10. Cécilia Chevallier avait précisé que ce crédit supplémentaire ne serait finalement validé qu'après concertation entre les président.es des trois collectivités concernées.
Le débat s'est ensuite porté sur les financements des fluides des différents bâtiments. En effet le conservatoire utilise quatre bâtiments différents :

- Le bâtiment principal de Digne dont l'entretien est assuré par PAA,
- L'annexe danse appartenant au Conseil départemental qui en assure l'entretien.
- Le bâtiment principal de Manosque incluant l'auditorium (partagé avec le service culture de DLVA). Entretien Ville de Manosque
- L'annexe danse de Manosque, entretenu également par la Ville de Manosque.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024
ID : 004-250400868-20241202-D202423-DE

Les charges pour ces différents bâtiments à ce jour s'élèvent à :

Toutes ces dépenses sont prises en charge par le conservatoire

DIGNE LES BAINS :

Bâtiment Principal appartenant à la P2A

- Électricité et chauffage : 20 600€
 - Gaz : 6 800€
 - Electricité : 13 800€
- Eau : 114€
- Entretien chaudière : 2 428€

Bâtiment Annexe appartenant au Conseil départemental :

- Électricité et chauffage : 18 700€
 - Gaz : 15 800€
 - Electricité : 2 900€
- Eau : 363€

Pour les 2 bâtiments : Frais de nettoyage (société PH+) : 18 386€

MANOSQUE :

Bâtiment Principal appartenant à la DLVA

- Électricité et chauffage : factures inconnues car prise en charge par DLVA
- Eau : 70€

Bâtiment Annexe appartenant à la DLVA

- Eau : 98€

Couvent des Observantins – Auditorium appartenant à la DLVA

- Gaz de bordeaux chauffage : 4 370€

Pour les 2 bâtiments : Frais de nettoyage agents CRD : 13 226€

Produits d'entretien pour Digne et Manosque : 2 500€

Jusqu'à ce jour, seule la DLVA prenait en charge les factures d'électricité de ses bâtiments.